

**Contrat de location matériel d'interphone sans fil  
Espace Culturel Georges Prêtre (Château de Jérusalem)**

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

**DÉCIDE**

De reconduire le contrat de location avec la société INTRATONE par l'intermédiaire de la société COGELEC, pour le matériel d'interphonie, sans fil, à l'Espace Culturel Georges Prêtre (Château de Jérusalem).

La reconduction est établie pour une durée d'un an pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le montant de cette prestation s'élève à 283.20 € HT soit 339.84 € TTC.

Au-delà de cette période initiale le contrat pourra être prolongé par reconduction expresse.

Fait à WAZIERS, le 20 MARS 2024

**Le Maire,  
Laurent DESMONS**

